SUÈDE

La Croix-Rouge de Suède pendant la guerre

Le Comité de Stockholm a bien voulu nous adresser le compte rendu suivant de son activité pendant la guerre, rédigé à sa demande par M. Alfred Mohn, pasteur français à Stockholm.

« Les deux années qui se sont écoulées depuis le début des tragiques événements auxquels nous assistons ont été, pour la Croix-Rouge de Suède, des années d'activité intense. Activité au dedans et activité au dehors. Travail d'adaptation aux circonstances nouvelles et secours porté aux victimes de la guerre. C'est ce double aspect de son effort que voudraient retracer brièvement les lignes qui suivent.

« En Suède comme ailleurs, l'effroyable conflagration a fait apparaître très vite la nécessité, pour les forces vouées au soulagement des maux de la guerre, d'une préparation plus effective. Celle-ci avait pour condition première une concentration et une coordination de toutes les énergies orientées vers le même but. Pour réaliser cette condition essentielle et pour assurer cette préparation meilleure, les sociétés de secours aux blessés militaires ont procédé, dans ce pays, à une *réorganisation* profonde de leurs cadres et de leurs moyens d'action.

Il en existait deux principales avant la guerre[1] : la Société de la Reine Sophie, qui, obéissant avant tout à des préoccupations nationales, s'était donné plus spécialement pour tâche d'assister le service sanitaire de l'armée et de la marine suédoises, et la Société suédoise de la Croix-Rouge, ramifiée elle-même en trois associations distinctes, dont chacune, plus ou moins indépendante, avait ses statuts et son comité directeur : Société de la Croix-Rouge pour les soins aux blessés, Dames de la Croix-Rouge et Maison des gardes-

[1] Voy. T. XXXVIII, p. 237 et T. XL, p. 182

malades de la Croix-Rouge. A l'heure actuelle, ces diverses sociétés ont fusionné pour constituer une association unique, qui a pris le nom de *Croix-Rouge de Suède*, et dont les statuts, soumis à l'approbation du gouvernement, ont reçu la sanction royale.

« A la tête de l'œuvre, se trouve placé un Comité central de direction, que préside le Commissaire royal. Celui-ci est nommé par le roi. En temps de guerre, il exerce des pouvoirs à peu près illimités. C'est lui qui, en tout temps, sert d'intermédiaire entre l'Etat — qui se trouve ainsi avoir, dans les conseils directeurs de l'Association, la présence d'un organe permanent de contrôle et de surveillance — et la Société, fondée sur l'accord spontané des bonnes volontés individuelles, mais qui emprunte à la qualité de son président un caractère pour le moins semi-officiel ; son influence et son autorité, loin d'en souffrir, paraissent en avoir profité.

« Pour ces fonctions importantes autant que délicates, le roi a fait choix de son frère, S. A. R. le prince Charles de Suède.

« Nul n'était plus digne d'y être appelé, ni plus qualifié pour les remplir. Cœur chaud et tête lucide, esprit entreprenant et méthodique, rompu aux questions militaires, universellement respecté pour ses vertus privées et familiales, le prince joint à un vif sentiment du devoir, une bonne grâce, une simplicité d'allures, une affabilité qui lui gagnent la confiance et la sympathie. La Croix-Rouge suédoise doit beaucoup à ses initiatives, à son labeur intelligent et patient, consciencieux et dévoué. Il a pris, depuis deux ans, la part personnelle la plus large au développement de la Société, travaillant jour après jour, sans vain bruit et sans relâche, pour accomplir une œuvre considérable, à l'utilité et à la beauté de laquelle tous s'accordent à rendre hommage.

« Le principe de la division du travail et le désir d'assurer au Comité central les conseils et l'appui de spécialistes, ont conduit à la création de *trois Directions* qui sont chargées, la première de diriger l'activité féminine au sein de la Société, la deuxième d'administrer la Maison des gardes-malades de la Croix-Rouge, tandis que de la troisième dé-

pend le service proprement dit de secours aux blessés militaires.

« L'activité de la Croix-Rouge de Suède s'exerce dans des *districts*, dont chacun comprend plusieurs *sections*. Le nombre des districts est de seize. Si, en temps de paix, la direction générale et suprême de l'œuvre appartient au Comité central — pour passer tout entière aux mains du Commissaire royal dès qu'a été donné l'ordre de mobilisation — les *comités de district* s'occupent de tout ce qui concerne l'organisation du personnel sanitaire et des établissements sanitaires qui, en temps de guerre, seront mis à la disposition de l'autorité militaire. C'est à eux aussi qu'il incombe de travailler, dans leurs districts respectifs, au développement des sociétés de *samaritains* et d'organiser la *collaboration féminine*. Ils ont à recruter notamment des dames qualifiées qui acceptent de remplir, en temps de guerre, dans les ambulances et autres établissements hospitaliers, certaines fonctions économiques ou ménagères, auxquelles les préparent des cours spéciaux donnés par les soins des comités.

« Les *troupes sanitaires* de la Croix-Rouge se composent d'hommes non astreints ou impropres au service militaire actif, mais possédant les aptitudes, tant morales que physiques, requises. L'exclusion peut être prononcée en tout temps contre ceux qui, à l'épreuve, ne rempliraient pas les conditions imposées. Un groupe de 10 à 15 hommes forme une section, commandée par un chef de section à qui l'on demande de connaître personnellement ses subordonnés et qui a la charge de les convoquer, tant pour les exercices qu'en cas de mobilisation. La réunion de quatre à cinq sections constitue un nouveau groupement. Dans chaque district enfin, il y a un chef de district faisant fonction d'inspecteur.

« Une intéressante tentative mérite d'être signalée ici. Les événements actuels ont établi que les conditions de la guerre moderne exigent, pour le service des hôpitaux, un *personnel féminin* compétent et nombreux. Or, les gardes-malades professionnelles formées par la Croix-Rouge sué-

doise, et dont elle disposerait en temps de guerre, ne sont actuellement qu'au nombre de 1300. Aussi a-t-il paru désirable, en attendant que puissent être prises des mesures plus radicales pour augmenter ce chiffre, de leur adjoindre des « gardes-malades auxiliaires » : 200 dames et demoiselles ont déjà obtenu ce titre, après avoir suivi, pendant six mois, dans différents hôpitaux du pays, des cours théoriques et pratiques pour se préparer à leur tâche. A cause de la durée trop brève de leur temps d'instruction et afin d'éviter toute concurrence déloyale, ces auxiliaires doivent s'engager par écrit à ne jamais, en temps de paix, se livrer au soin des malades contre rétribution, ni porter le costume ou les insignes des gardes-malades auxiliaires.

« En même temps qu'elle organisait ses cadres et son fonctionnement, la Croix-Rouge de Suède n'a pas cessé, au cours de ces deux années, de travailler au développement et au perfectionnement des instruments au moyen desquels elle s'acquitterait de sa mission, le jour où les évènements l'y appelleraient. Elle a multiplié le nombre des établissements et des installations destinés au soin des malades et des blessés, et procédé à l'achat ou à la confection d'un matériel important.

« C'est ainsi que, à l'achèvement de l'œuvre de préparation entreprise, elle disposera de 48 *hôpitaux* de 100 à 300 lits chacun. Plus des deux tiers de ces hôpitaux sont, à l'heure actuelle déjà, complètement pourvus de leur installation et prêts à entrer en activité.

« D'autre part, afin de faciliter leur prompte évacuation en temps de guerre, où il importe qu'ils soient toujours en mesure de recevoir de nouveaux blessés, pour hâter aussi le rétablissement des convalescents, il a été pris en faveur de ceux-ci toute une série de dispositions spéciales. Les uns seront placés dans des *maisons de convalescence*, établies dans des châteaux, manoirs, etc., dont les propriétaires — il y en a 66 à ce jour — s'engagent à ouvrir gratuitement pour cet objet des locaux appropriés, à les éclairer et à les chauffer à leurs propres frais, et à fournir en outre la nourriture aux pensionnaires, soit à titre gratuit,

soit contre rémunération. Les soins nécessaires seront donnés par un médecin du voisinage et par une garde-malade attachée à la maison.

« D'autres, par groupes de 40 à 60, se répartiront en *colonies de convalescents*, dans des localités rurales d'une certaine importance.

« Ils seront logés deux à deux ou isolément dans les différentes fermes de la commune, dont les habitants leur fourniront gratuitement une chambre, avec le chauffage et l'éclairage, et, moyennant payement, la nourriture. Un directeur gérera les affaires de la colonie, cependant qu'un médecin, assisté d'une garde-malade et du nombre nécessaire de gardes-malades auxiliaires, s'occupera des soins à donner aux malades. En cas de besoin, on recourra en outre aux services d'une *gymnaste médicale*. On sait que celles-ci sont assez nombreuses en Suède, où la Croix-Rouge, désireuse de mettre à profit leurs connaissances spéciales, n'a pas manqué de les enrôler en un corps spécial, qui compte 400 membres à l'heure présente.

« Enfin, une dernière catégorie de convalescents seront traités dans des *établissements de convalescence* installés dans des sanatoriums, établissements hydrothérapiques, maisons de santé, etc. Une vingtaine d'offres ont été reçues déjà, de propriétaires qui acceptent de recevoir, en temps de guerre, 1,600 convalescents environ, aux conditions que nous avons dites plus haut, et se chargent de plus de prendre eux-mêmes les mesures nécessaires pour assurer à ceux-ci les soins médicaux dont ils auront besoin.

« Le long des lignes de transports militaires, il a été organisé 22 *stations de secours*, les unes de 1re classe, vastes postes de pansement établis dans les gares où sont servis les repas principaux, d'autres, de 2e classe, constituant des postes combinés de pansement et de rafraîchissements, et d'autres encore, de 3e classe, présentant exclusivement le caractère de postes de rafraîchissements. Dans ces stations de secours, seront recueillis les blessés qui ne supporteraient pas une prolongation de voyage, en même temps que l'on y donnera les soins voulus aux passa-

gers de certains trains sanitaires qui ne pourraient les recevoir en cours de route. Chacune possède un « quartier sanitaire » de 10 à 20 lits, et dispose d'un personnel dont les services ne seront pas seulement utilisés sur place, mais pourront être mis à contribution aussi dans les trains de passage. Un certain nombre de médecins et de gardes-malades, dits ambulants ou mobiles, circuleront entre les diverses stations pour en renforcer au besoin le personnel ordinaire.

« Il y a deux catégories de *trains sanitaires*. Les *trains hôpitaux*, déjà organisés au nombre de 3, sont des express pourvus de toutes les installations nécessaires pour que tous les soins médicaux et chirurgicaux, aussi bien que la nourriture, y puissent être donnés pendant le voyage. *Les trains ambulances*, par contre, dont le nombre prévu est de 6, sont constitués au moyen de fourgons à bagages. Leur composition les rend, pour les soins à donner aux blessés, dépendants des stations de secours.

« Dans un pays qui possède une grande étendue de côtes et un nombre considérable de lacs, fleuves et rivières, il fallait pourvoir aussi aux transports par eau. La Croix-Rouge affecte à ce service un *navire-hôpital*, qui accompagnera la flotte, deux *navires-ambulances* destinés au transport des blessés dans l'archipel et certaines eaux intérieures, et 9 *chalands sanitaires*, avec 2 remorqueurs qui pourront remonter les rivières et les fleuves vers l'intérieur du pays.

« Le lecteur se rendra compte, par ces indications rapides et incomplètes, de l'importance du travail accompli et du matériel sanitaire constitué par la Croix-Rouge de Suède. La valeur de ce dernier s'élève à fr. 1,500,000.— Les élèves de 750 écoles et lycées, dont la collaboration avait été sollicitée, y ont contribué pour une part. Les dames de la Croix-Rouge, qui sont au nombre de plus de 33,000, ont elles aussi, soit de leurs mains diligentes, soit par d'ingénieuses et énergiques initiatives, enrichi de milliers et de dizaines de milliers d'effets de pansement, de literie, etc., les dépôts de la Société. Enfin, le renchérissement de la vie, le chômage ou la mobilisation du père ayant exposé bien des familles à la gêne matérielle, et les statuts autorisant

la Croix-Rouge à disposer, sous certaines conditions, de son matériel et de ses fonds pour des œuvres d'intérêt national, en cas d'épidémie ou de catastrophe publique, il a été ouvert un crédit de 60,000 couronnes (près de 85,000 francs) pour procurer de l'ouvrage à des femmes nécessiteuses qui, en échange des salaires touchés, ont confectionné des vêtements et autres objets analogues.

» Quoique la Croix-Rouge suédoise fût en possession d'un capital assez considérable, ses ressources ordinaires n'ont pas suffi au vigoureux *effort financier* qu'il s'agissait pour elle de fournir. Afin de s'en procurer de nouvelles, elle a adressé à 110,000 habitants du pays un appel dont le résultat a été grandiose : il lui a valu une centaine de mille couronnes provenant en bonne partie de cotisations de nouveaux membres, dont le versement se renouvellera, par conséquent, d'année en année. Cet accroissement de fonds ne suffisant pas encore à équilibrer les recettes et les dépenses, la Société a cru devoir demander le complément nécessaire à une loterie, que le gouvernement a autorisée et dont le produit fera entrer dans la caisse de l'œuvre une somme de 500,000 couronnes, soit environ 700,000 francs.

« Comme à la Suisse et à la Hollande, la situation géographique de la Suède, pays neutre et loyalement neutre, placé — et parfois un peu rudement serré — entre les deux groupes de belligérants, lui faisait un devoir, lui donnait la possibilité aussi, de tendre une main secourable à quelques-uns de ceux que la guerre a le plus meurtris et qui se trouvaient à portée de son action.

« La Croix-Rouge suédoise a su accepter ce devoir et reconnaître ce privilège. Sans parler des efficaces et généreuses interventions de son président en faveur de maints prisonniers de guerre — tels que le Dr Barany, lauréat du prix Nobel de médecine, autorisé à changer sa captivité au Caucase contre le séjour de Stockholm — ni de la Conférence des représentants des sociétés de la Croix-Rouge d'Allemagne, d'Autriche, de Hongrie et de Russie, dont l'organisation et la direction ont été confiées à la Croix-

Rouge suédoise [1], elle a voué tout particulièrement ses soins à deux grandes tâches humanitaires : elle s'est chargée, d'une part, de servir d'intermédiaire pour l'*échange des grands blessés* allemands, austro-hongrois et russes, rapatriés à travers la Suède, et d'autre part, de transmettre aux prisonniers de guerre internés dans ces trois pays, les dons, les *Liebesgaben* comme disent les Allemands, qui leur sont envoyés de la mère-patrie.

« *Les transports d'invalides* ont commencé au mois d'août 1915 et se sont poursuivis depuis lors, à raison de un à trois par semaine dans les deux sens, et avec des interruptions de durée variable, dues tantôt à l'encombrement des voies ferrées, — en décembre, par exemple, où l'approche de Noël met à rude épreuve, dans ce pays, le personnel et le matériel des chemins de fer — et tantôt à d'autres causes, comme la longueur du voyage qu'avaient à effectuer, pour arriver jusqu'au nord de la Suède, par où se fait leur rapatriement, les prisonniers ramenés de Sibérie et des provinces orientales de l'empire russe. D'une façon générale, l'énormité des distances à parcourir et la diversité des moyens de transport, la rigueur du climat aussi, dans les régions septentrionales de la Scandinavie, opposaient à l'entreprise des difficultés plus malaisées à surmonter qu'à imaginer.

« Entre Sassnitz, sur la côte allemande de la Baltique, et Trelleborg, à l'extrémité méridionale de la Suède, la traversée s'accomplit en quatre ou cinq heures, sur des vapeurs spécialement loués et aménagés à cet effet par la Croix-Rouge suédoise. De Trelleborg à Haparanda, au nord de la Suède, il y a près de deux mille kilomètres. Distance appréciable, que les trains sanitaires franchissent en deux jours et demi. Il s'agit ensuite de passer le large fleuve du Torneälv, qui sépare la Suède de la Finlande. Cette partie du voyage, qui prend une demi-heure, se fait pendant la belle saison, à bord de chalands, dont l'aspect rappelle la forme traditionnelle de l'arche de Noé et leur a valu d'être baptisés de

[1] Voy. T. XLVII, pp. 127, 363.

ce nom; mais l'hiver, alors que le fleuve est gelé, il s'opère sur des traîneaux couverts où l'on installe les invalides après les avoir copieusement emmitoufflés de fourrures. Il fallut organiser des vestiaires pour fournir ces blessés de vêtements chauds appropriés à la rigueur de la température.

« Il a été affecté à ces transports, outre les deux vapeurs indiqués plus haut, trois chalands et des quantités de traîneaux, quatre trains spéciaux, dont chacun se compose de 17 voitures aménagées pour 200 soldats et 50 officiers, soit en tout 250 hommes, — chiffre qui, pour des raisons pratiques, a été plus tard ramené à 228. Une des voitures est à l'usage du médecin en chef qui accompagne le convoi ; elle contient un compartiment avec lit, un cabinet de réception et une salle d'opérations. Les wagons où prennent place les invalides ont été fort ingénieusement adaptés à leur destination. Les couchettes, propres et spacieuses sont disposées les unes au-dessus des autres, de telle façon que ceux qui les occupent ne puissent se gêner mutuellement et qu'ils aient la faculté de se tenir, à leur gré, assis ou étendus. Près de chacune est fixée à la paroi une table portant un rince-bouche, un gobelet, des essuie-mains et un sac destiné à recevoir les menus objets appartenant au malade. Dans les couloirs, des sièges commodes et des tables chargées de fleurs. Les portes des toilettes ont été enlevées et remplacées par des rideaux. Inutile d'ajouter que l'on ne s'applique pas seulement à réaliser en faveur des malheureux ainsi véhiculés les meilleures conditions possibles de confort, et à leur assurer pendant le voyage les soins de médecins capables et de gardes-malades expérimentées, mais on veut aussi qu'ils se sentent les objets d'une bienveillance et d'une sympathie dont les manifestations leur sont, dans la douloureuse situation où ils se trouvent, particulièrement bienfaisantes, et ont provoqué déjà de leur part, aussi bien que dans le pays auquel ils appartiennent, bien des témoignages publics de gratitude. Au 1er octobre 1916, 29,000 grands blessés avaient traversé la Suède.

« Quant à l'autre partie de la tâche entreprise par la Croix-Rouge de Suède, *la transmission de « Liebesgaben »*

aux prisonniers de guerre elle a été confiée à un comité spécial, auquel prêtent leur aide des comités analogues établis à Pétrograde, Berlin, Vienne, Hambourg et Copenhague. Des représentants de la Croix-Rouge suédoise ont visité les divers pays intéressés pour s'y rendre compte sur place des besoins et organiser les envois d'un commun accord avec les comités nationaux ou locaux. Les expéditions se font par trains spéciaux, accompagnés de délégués du comité de Stockholm, qui, s'imposant les fatigues d'un voyage très long et souvent malaisé, voire périlleux, se rendent personnellement jusque dans les camps les plus éloignés, afin de veiller à ce que les dons parviennent réellement à leurs destinataires et leur soient distribués sans distinction de nationalité. Le dernier rapport de la Croix-Rouge suédoise constate que, par ses soins, il avait été envoyé jusqu'au 1er octobre 1916, dans les camps de prisonniers de Russie et de Sibérie 523 wagons, contenant ensemble, en chiffres ronds, 105,000 *Liebesgaben*, 186,000 couvertures, 90,000 paires de chaussures, 170,000 garnitures complètes d'uniforme austro-hongroises, 39,000 uniformes allemands, 1,100 caisses de sous-vêtements chauds, 20,000 ceintures de flanelle, 68,000 boîtes de lait condensé, environ 700 caisses de médicament, de pansement et de moyens de désinfection.

« A la même date, le Comité avait expédié à destination des empires centraux, 500 wagons, soit environ 70,000 caisses de dons provenant de Russie, et dont le contenu consistait principalement en pain, biscuits, galette, thé, sucre et autres vivres, tabac, sous-vêtements, uniformes et aussi des livres et des objets de piété. La valeur totale des dons transmis est difficile à déterminer, mais le Comité évalue celle des envois faits dans une direction seulement, d'Allemagne et d'Autriche-Hongrie en Russie, à environ 70 millions de couronnes.

« Le Comité sert d'intermédiaire aussi pour l'échange des correspondances postales et de l'argent entre les prisonniers de guerre et leurs familles. Cette branche de son activité a pris même un tel développement que le bureau de Stockholm enregistre environ 500 envois par jour.

« Tous ces faits et ces chiffres ont certes leur éloquence. Ils font honneur à la Croix-Rouge de Suède et permettent de mesurer son apport à l'œuvre de charité que le fléau déchaîné sur le monde impose à tous les non-belligérants. Et pourtant qu'ils semblent petits, et comme ils sont insuffisants en regard des maux incalculables suscités par la guerre ! »

Troisième réunion des Croix-Rouges allemande, autrichienne, hongroise, à Stockholm, en décembre 1916

Les délégués des Sociétés d'Allemagne, d'Autriche, de Hongrie et de Russie se sont de nouveau réunis, comme ils l'avaient fait déjà en novembre 1915 et en mai 1916[1], sous la présidence du prince Charles de Suède, président de la Croix-Rouge suédoise.

Les délégués reconnaissent que leurs résolutions ne pouvaient avoir aucun caractère obligatoire pour les gouvernements. Le président recommande de poursuivre le *rapatriement* des invalides et l'échange par tête de prisonniers malades, mais signale la difficulté pour les chemins de fer suédois de se charger du transport des rapatriés, et la nécessité de trouver une autre route directe.

En ce qui concerne l'*internement dans les pays neutres*, les délégués constatent que cette question fait l'objet de délibérations directes entre les Gouvernements allemand et russe.

Nous reproduisons ci-dessous le protocole des délibérations, lesquelles ont exclusivement porté sur les prisonniers *malades* et l'amélioration de leur traitement.

ARTICLE PREMIER — *Dispositions générales.* — En se référant aux dispositions contenues dans le procès-verbal signé à Stockholm le 13 mai 1916, page 9 sous f), d'après lesquelles il faut réserver, dans chaque camp ou dans les environs, des installations particu-

---

[1] Voy. T. XLVII, pp. 127 et 363.